

## L'ACTUALITÉ POLITIQUE

*Au cours des sept derniers jours, la scène politique a été marquée, notamment la réélection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Le 6 novembre 2024, Donald Trump a remporté l'élection présidentielle américaine, battant la vice-présidente sortante Kamala Harris. Cette victoire fait de lui le premier président américain à effectuer deux mandats non consécutifs. Malgré des controverses et des défis juridiques, Trump a réussi à mobiliser une base électorale solide, notamment en mettant l'accent sur des questions économiques et en renforçant son soutien dans des États clés comme la Pennsylvanie et la Géorgie.*

*La réélection de Trump a suscité diverses réactions à travers le monde. En France, les responsables politiques ont exprimé des opinions divergentes. Le président Emmanuel Macron a félicité Trump et exprimé sa volonté de collaborer sur des dossiers internationaux. Par ailleurs, des figures politiques françaises, telles que Manuel Bompard de La France insoumise, ont souligné la nécessité d'opposer une gauche radicale et populaire à l'extrême droite, tirant des leçons de la défaite de Kamala Harris.*

*En parallèle, la France traverse une période de tensions politiques internes. Le débat budgétaire a mis en évidence des divisions au sein de l'Assemblée nationale, avec des désaccords sur des questions clés telles que la réforme des retraites et la fiscalité. Le gouvernement du Premier ministre Michel Barnier fait face à des défis pour obtenir le soutien nécessaire à l'adoption de son budget, reflétant une fragmentation politique accrue.*

*Marguerite Stern, ancienne militante des Femmes et anti « Manif pour tous » a présenté dans une démarche rare et notable, des regrets concernant ses actions passées dirigées contre l'Église catholique. Le 18 novembre 2012, lors d'une manifestation organisée par Civitas contre le mariage pour tous, elle a pris part à une action des Femmes. Déguisée en religieuse, les militantes ont utilisé des extincteurs pour asperger les manifestants.*

*Dans une tribune publiée en octobre 2024, elle a présenté des excuses sincères aux catholiques pour les offenses qu'elle a pu leur causer, affirmant avoir évolué après ses récentes prises de position critiques sur l'idéologie transgenre. Nous saluons cette démarche courageuse, témoignant d'une réflexion introspective et d'une volonté d'apaisement dans un contexte de débats sociétaux intenses.*

## PLFSS 2025

Les députés ont interrompu, mardi 5 novembre à minuit, la discussion en séance publique du PLFSS 2025 - conformément à l'article 47-1 de la Constitution qui fixe un délai maximal de 20 jours d'examen dès sa présentation en Conseil des ministres

- s'arrêtant après l'article 18. Les articles 19 à 32 ne seront pas examinés par les députés.

La ministre déléguée, chargée des Relations avec le Parlement, Nathalie Delattre a indiqué que « Faute de vote dans le délai imparti, le gouvernement a donc décidé de saisir le Sénat du texte qu'il a présenté «modifié par un certain nombre d'amendements votés par votre assemblée et que le gouvernement acceptera de retenir ». C'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'un PLFSS est transmis au Sénat sans que l'Assemblée l'ait voté. Le texte va à présent être examiné au Sénat : en commission des Affaires sociales le mercredi 13 novembre, puis du lundi 18 novembre au samedi 23 novembre en séance publique.

## COMMISSION D'ENQUÊTE

A la suite de l'adoption, le 9 octobre dernier, de la proposition de résolution de la députée PS Isabelle Santiago la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a été officiellement créée.

La politique de l'aide sociale à l'enfance (ASE) présente plusieurs faiblesses nécessitant une réévaluation. Les structures actuelles sont insuffisantes pour les enfants en double vulnérabilité, avec un manque de places et une attente pour les notifications de la MDPH. Des dysfonctionnements existent dans les procédures de signalement et de placement, ainsi que dans l'interdiction de l'hébergement à l'hôtel, souvent contournée avec des conséquences négatives. La formation et la reconnaissance des professionnels de l'ASE sont également insuffisantes, tout comme les conditions de travail, marquées par un fort turnover et des postes vacants. Au niveau de la gouvernance, les lois de 2016 et 2022 sur la protection de l'enfance ne sont pas totalement appliquées, notamment en termes de projet pour l'enfant et de parcours de soin. Des blocages persistent aussi pour publier les décrets relatifs aux normes d'encadrement et pour établir une politique de prévention efficace. La future commission d'enquête devra proposer des solutions législatives, réglementaires et budgétaires pour répondre à cette crise.

Lors de sa réunion constitutive du 31 octobre 2024 ses 30 membres ont désigné son bureau et son rapporteur. Mais, à ce jour, aucun calendrier de ces travaux et/ou de ses auditions n'a été fixé.

→ **Présidente** : Laure Miller (Renaissance, Marne)

→ **Vice-présidents** : Edouard Bénard (PCF, Seine-Maritime - Groupe GDR) ; Anne-Laure Blin (LR, Maine-et-Loire) ; Béatrice Roullaud (RN, Seine-et-Marne) ; Stéphane Viry (LR, Vosges - Groupe LIOT)

## QUESTION AU GOUVERNEMENT

### **Le 5 novembre, Virginie Duby-Muller, députée LR de Haute-Savoie interpelle la Ministre de la Santé sur Infertilité vs conservation d'ovocytes.**

La Députée soulève les délais anormalement longs pour que les femmes puissent réaliser une conservation d'ovocytes. Les annonces du Gouvernement et du Président Emmanuel Macron en faveur de la natalité ne se limitent qu'au stade de l'ambition. L'infertilité touche en France 3,3 millions de personnes. En 2021, la loi a évolué pour permettre aux femmes de conserver leurs ovocytes pour convenance personnelle. Cependant, pour diverses raisons, les délais sont extrêmement longs, pouvant atteindre jusqu'à 2 ans et réduisent les chances de tomber enceinte.

Elle demande au Gouvernement, dans le cadre du plan natalité, comment faciliter les démarches pour la conservation d'ovocytes et les moyens à débloquer pour assurer ce droit.

### **Le 5 novembre, le Député LFI Rodrigo Arenas interpelle la Ministre de l'Éducation nationale sur la nécessité de renforcer l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS).**

Selon le député, il y a la nécessité de renforcer l'EVARS dans les établissements scolaires et de pérennité des moyens alloués aux acteurs de terrain, après la parution du rapport du CESE en septembre 2024. L'obligation des cours d'EVARS n'est pas respectée : environ 15 % des élèves en bénéficient. Depuis 2023, la médecine scolaire s'est fortement dégradée et la formation des personnels concernés se fait de plus en plus hors du temps scolaire. Les préjugés de la société gangrenée par « l'infantisme », semblent laisser croire aux adultes qu'ils ont tous les droits sur des enfants, qu'ils pourraient contrôler. La seule préoccupation

des opposants à l'EVARS est d'entretenir les peurs et les fantasmes. Rodrigo Arenas souligne l'importance d'explicitier les conséquences de l'absence d'une EVARS dans les établissements. C'est un phénomène de santé publique, un enjeu social majeur permettant d'informer les enfants sur leurs droits fondamentaux, dans un objectif d'émancipation et de prévention. Parfois aussi, comme ce fut le cas au collège Stanislas, ce même quota d'heures est détourné pour des interventions dont le contenu ne semble pas correspondre au projet initial.

Il demande les moyens du Gouvernement pour garantir la tenue de ces cours et pénaliser toute entrave aux droits des enfants d'en bénéficier, pourtant rendu obligatoire par la loi.

### **Le 5 novembre, Sandrine Dogor-Such, députée RN interpelle la Ministre de la Santé sur les moyens financiers et humains pour améliorer l'accès aux soins palliatifs.**

Sandrine Dogor-Such revient sur le discours de politique générale du Premier ministre Michel Barnier annonçant que des « efforts en faveur des soins palliatifs seront renforcés dès 2025 ». Il est urgent d'amorcer le déploiement de la stratégie décennale de soins palliatifs actée par le précédent gouvernement au début de l'année. 25 ans après, la loi de 1999 n'est toujours pas correctement appliquée. Plus de 20 départements ne disposent toujours pas d'unités de soins palliatifs ; et 500 personnes meurent chaque jour sans avoir accès aux soins dont elles auraient besoin. Le système de santé français est très abimé et de nombreux postes sont supprimés. Il avait été annoncé 1 Mds d'€ supplémentaires sur 10 ans par le précédent gouvernement.

Elle demande quels moyens financiers, humains, universitaires et scientifiques pour permettre aux Français d'y accéder partout sur le territoire. ■

## AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

### → **Projet de loi de finances (PLF)**

#### • **AN 1<sup>ère</sup> lecture**

→ Discussion de la 2<sup>ème</sup> partie (dépenses et crédits des missions) en séance publique : du mardi 5 novembre au lundi 18 novembre

#### • **Sénat 1<sup>ère</sup> lecture**

→ Examen de la 1<sup>ère</sup> partie (recettes) en commission des Finances : mercredis 6 et 13 novembre à 8h30 – Rapporteur général : Jean-François Husson (LR, Meurthe-et-Moselle)

→ Discussion en séance publique (ensemble du texte) : du lundi 25 novembre au jeudi 12 décembre

### → **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025**

#### • **Sénat 1<sup>ère</sup> lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 13 novembre à 8h30 – Rapporteuse générale : Elisabeth Doineau (UDI, Mayenne)

## **AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)**

→ Discussion en séance publique : du lundi 18 novembre (à partir de 16h) au samedi 23 novembre (fin d'après-midi) Date limite pour le dépôt des amendements : vendredi 15 novembre à 12h

→ **Proposition de loi de visant à restaurer un système de retraite plus juste en annulant les dernières réformes portant sur l'âge de départ et le nombre d'annuités** - *Déposée par le député Thomas Ménagé (RN, Loiret) le 18 septembre*

- **AN 1<sup>ère</sup> lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 28 novembre

→ **Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance** - *Créée à la suite de l'adoption de la proposition de résolution de la députée Isabelle Santiago (PS, Val-de-Marne), le 9 octobre dernier*